

Pour compléter notre étude sur le pouvoir législatif et judiciaire des évêques, il nous faudrait maintenant expliquer quel en est l'objet véritable, démontrer qu'on ne saurait le confiner " dans la sphère invisible de l'esprit et dans " les étroites limites de la science pure, sous prétexte " qu'elle (l'Église) est chargée des intérêts spirituels de " l'homme et que son but est tout à fait spirituel (79) : " mais qu'il s'étend à tout ce qui, de sa nature, se rapporte à la religion, au culte divin et au salut des âmes ; il nous faudrait prouver que l'autorité épiscopale, pouvant rencontrer, dans l'exercice de ses droits, des obstacles de la part des fidèles, coutumaces ou rebelles, est investie, pour plier à l'obéissance les premiers et réprimer la félonie des seconds, d'un pouvoir coercitif dont le but est précisément de contraindre et de punir ; il nous faudrait établir, enfin, que la juridiction des évêques dérivant et dépendant du Pape, leur double pouvoir législatif et judiciaire dérive aussi et dépend du Pape, lequel peut, par conséquent, le restreindre ou l'étendre, corriger, abroger ou modifier toute loi portée par les évêques, même réunis en concile, casser ou réformer tout jugement émané d'eux dans une cause quelconque concernant la morale ou la discipline. Mais ces développements nous entraîneraient trop loin et n'ajouteraient rien à la démonstration de notre thèse.

Je me hâte donc de terminer.

Monseigneur, il y a aujourd'hui vingt-et-un ans, agenouillé aux pieds du pontife consécrateur, vous deveniez pontife vous-même : avec la plénitude du sacerdoce, vous receviez des pouvoirs à la fois sublimes et redoutables. Envisageant la voie ouverte devant vous, vous rendant compte de la gravité de vos nouvelles obligations et de la lourde responsabilité qui pèserait désormais sur vos épaules, vous avez voulu résumer dans un mot inspiré tout votre épiscopat, tel que vous le conceviez et vous désiriez qu'il fût : "*In fide et lenitate*," " dans la fidélité et la douceur. " avez-vous dit à Dieu, en vous offrant comme victime de votre amour pour Lui et de votre obéissance à son Vicaire sur la terre. Vous ne pouviez, Monseigneur, mieux exprimer ce que Dieu demande lui-même de ses pontifes. Fidélité comme docteurs et défenseurs de la foi, fidélité comme législateurs et comme juges, et en même

---

(79) Card. Pecci, loc. cit.